



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

25 juillet 2023

Résultats de l'enquête de juillet 2023 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi se sont encore durcis pour l'ensemble des catégories de prêt
- La demande de prêts a fortement diminué pour les entreprises et les ménages
- Les banques, qui s'inquiètent davantage des prêts non performants, devraient durcir les conditions d'octroi
- Les risques climatiques se reflètent de plus en plus dans les conditions d'octroi

Selon l'enquête de juillet 2023 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, au deuxième trimestre 2023, les critères d'octroi – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – se sont encore durcis pour les [prêts ou lignes de crédit aux entreprises](#). Le pourcentage net de banques faisant état d'un durcissement a été moins important qu'au trimestre précédent, ressortant à 14 %, contre 27 % au premier trimestre (graphique 1), conformément à ce que les banques avaient anticipé. Depuis début 2022, le durcissement net cumulé a été considérable, et les résultats de l'enquête sur la distribution du crédit bancaire ont fourni des indications précoces de l'affaiblissement significatif de la dynamique de prêts observé depuis l'automne dernier. Les banques ont également fait état d'un nouveau durcissement net de leurs critères d'octroi pour les [prêts au logement consentis aux ménages](#) et les [crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages](#) (pourcentages nets de 8 % et 18 %, respectivement). Pour les ménages, le durcissement net a été moins prononcé qu'au trimestre précédent pour les prêts au logement, tandis qu'il a été plus prononcé pour les crédits à la consommation. La perception plus élevée des risques en lien avec les perspectives économiques et la situation propre aux emprunteurs, la plus faible tolérance au risque ainsi que la hausse des coûts de financement pour les banques ont contribué au durcissement. Pour le troisième trimestre 2023, les banques de la zone euro s'attendent à un nouveau durcissement net,

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

quoique plus modéré, des critères d'octroi pour les prêts aux entreprises, et à une situation inchangée en ce qui concerne les critères d'octroi pour les prêts au logement consentis aux ménages. Pour les crédits à la consommation, les banques de la zone euro prévoient un durcissement net mineur des critères d'octroi.

Au deuxième trimestre 2023, les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – qui correspondent aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – se sont encore durcies pour les prêts aux entreprises et pour les prêts aux ménages. L'élargissement des marges sur les prêts et la hausse des taux d'intérêt ont apporté le principal effet de durcissement, reflétant la transmission en cours des taux de marché plus élevés aux taux des prêts accordés aux entreprises et aux ménages.

Au deuxième trimestre 2023, les banques ont fait état d'une forte diminution nette de la [demande de prêts des entreprises ou des tirages sur les lignes de crédit](#), qui ont diminué pour s'inscrire à un point bas historique depuis le début de l'enquête en 2003 (graphique 2). La diminution nette a une fois de plus été significativement plus importante que ne l'avaient prévu les banques au trimestre précédent. La hausse des taux d'intérêt et la diminution des besoins de financement au titre de l'investissement fixe ont été les principaux déterminants de la baisse de la demande de prêts. Pour le troisième trimestre 2023, les banques anticipent une nouvelle diminution nette de la demande de prêts des entreprises, bien moins importante toutefois qu'au deuxième trimestre. Les banques de la zone euro ont également fait état d'un fort recul net de la [demande de prêts au logement](#), mais dans une moindre mesure que la diminution nette très importante observée au cours des deux trimestres précédents. La hausse des taux d'intérêt, la détérioration des perspectives sur le marché de l'immobilier résidentiel et la faible confiance des consommateurs ont contribué négativement à la demande de prêts au logement. La demande de [crédits à la consommation et des autres prêts aux ménages](#) a également enregistré une forte diminution nette, principalement sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et du bas niveau de confiance des consommateurs. Au troisième trimestre 2023, les banques s'attendent à une nouvelle baisse nette de la demande de prêts au logement, quoique nettement moins prononcée, et à une diminution nette de la demande de crédits à la consommation légèrement plus faible qu'au premier trimestre.

D'après les banques interrogées, au deuxième trimestre 2023, l'accès au financement s'est détérioré dans la plupart des compartiments de marché, en particulier le financement de détail. Selon les déclarations, la détérioration nette de l'accès au financement de détail pourrait refléter une concurrence accrue en ce qui concerne les dépôts des particuliers dans l'environnement actuel de hausse des taux d'intérêt et de flux sortants au titre des dépôts à vue. S'agissant des titres de créance, la détérioration

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

reflète la légère hausse des rendements des obligations bancaires par rapport à la fin du premier trimestre, tandis que l'accès aux marchés monétaires est resté globalement inchangé.

Au premier semestre 2023, les banques de la zone euro ont fait état d'un effet de durcissement net des ratios de prêts non performants sur leurs conditions d'octroi des prêts aux entreprises et des crédits à la consommation. Les ratios de prêts non performants ont eu un impact globalement neutre sur les prêts au logement. Les banques ont indiqué que la perception plus élevée des risques et leur plus faible tolérance au risque constituaient les principaux facteurs à l'origine de la contribution des ratios de prêts non performants au durcissement des critères d'octroi.

Au premier semestre 2023, les critères d'octroi des nouveaux prêts aux entreprises se sont encore durcis dans l'ensemble des principaux secteurs d'activité économique, en particulier dans l'immobilier commercial. Les critères d'octroi se sont également considérablement durcis dans le secteur manufacturier, fortement consommateur d'énergie, mais dans une bien moindre mesure qu'au second semestre 2022. Le pourcentage net de banques faisant état de cette évolution était globalement comparable à celui d'autres secteurs tels que l'immobilier résidentiel, la construction et le commerce de gros et de détail. Le durcissement net a été relativement moins important dans le secteur des services. En outre, les banques de la zone euro ont fait état d'une diminution nette de la demande de prêts ou de lignes de crédit dans l'ensemble des principaux secteurs économiques, qui a été particulièrement prononcée dans le secteur immobilier.

Le questionnaire de l'enquête de juillet 2023 comprenait une nouvelle question annuelle *ad hoc* visant à évaluer l'impact du changement climatique sur l'activité de prêt bancaire aux entreprises. Les banques de la zone euro ont indiqué que les risques climatiques des entreprises de la zone euro et les mesures pour faire face au changement climatique ont eu un effet de durcissement net sur les critères d'octroi et les modalités et conditions des prêts consentis aux entreprises « marron » au cours des douze derniers mois, tandis qu'ils ont eu un effet d'assouplissement net pour les prêts consentis aux entreprises « vertes » et aux entreprises en transition (cf. les notes). Les banques de la zone euro ont également fait état d'une augmentation nette, au cours des douze derniers mois, de la demande de prêts aux entreprises en raison des risques et opportunités liés au climat, sous l'effet des entreprises en transition et des entreprises « vertes », tandis que les entreprises « marron » ont affiché un recul net de la demande de prêts. Les besoins de financement au titre de l'investissement fixe et de la restructuration d'entreprises ont constitué le principal facteur de la demande de prêts en lien avec les risques climatiques.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de juillet 2023 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au deuxième trimestre 2023 et sur les changements attendus au troisième trimestre 2023. La campagne de juillet 2023 a été réalisée entre le 19 juin et le 4 juillet 2023. Au total, 158 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Silvia Margiocco](#), au :
+49 69 1344 6619.**

Notes

- Un [rapport relatif à cette campagne d'enquête](#) est disponible sur le site Internet de la BCE. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page Internet.
- Les « entreprises vertes » sont les entreprises qui ne contribuent pas ou peu au changement climatique ; les « entreprises en transition » sont celles qui contribuent au changement climatique, mais qui réalisent des progrès considérables dans la transition ; les « entreprises marron » sont celles qui contribuent significativement au changement climatique et n'ont pas encore commencé la transition ou ont réalisé peu de progrès.
- Les **séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du [portail de données de la BCE](#). Les [résultats nationaux](#), publiés par les différentes banques centrales nationales, peuvent être obtenus sur le site Internet de la BCE.
- **Pour des informations plus détaillées** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler–Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « [The euro area bank lending survey](#) », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

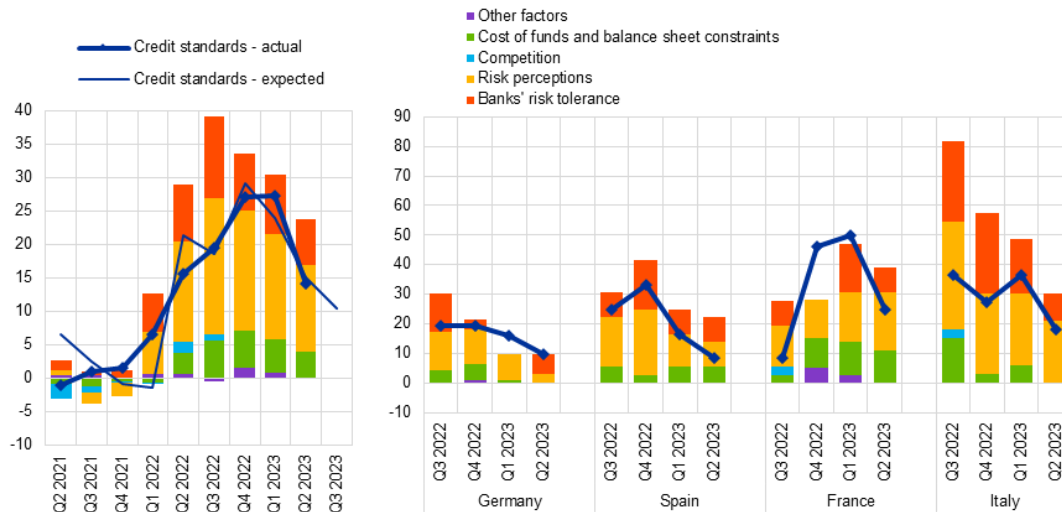
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



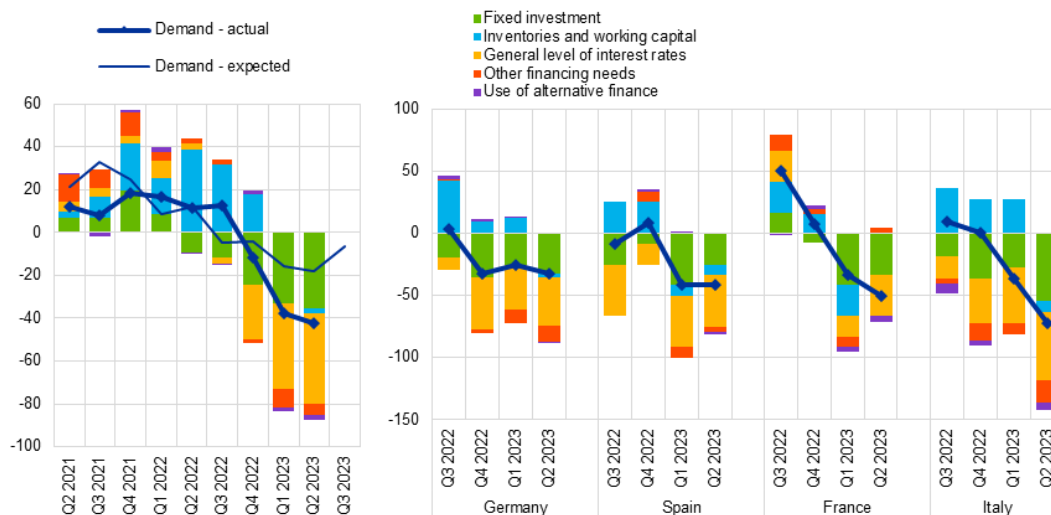
Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi.

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête sur la distribution du crédit bancaire).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ».

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu